L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 SEPTEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour les gens. Aucun souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES: [illegible] par carré de chaque longueur, [illegible] insertion. [illegible] ANNONCES: Les attributs et [illegible]

ANNONCES qui ne doivent paraître que pendant [illegible] ANNONCES qui ne doivent pas être insérées [illegible] ANNONCES qui ne seront pas [illegible] ANNONCES qui ne seront pas [illegible] ANNONCES qui ne doivent pas [illegible] ANNONCES qui ne doivent pas [illegible] ANNONCES qui ne doivent